



**Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Direction des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex**

Lunel le 24 décembre 2008

Objet : Congés refusés sur certains sites

Madame,

Nous tenons par le présent courrier à porter à votre connaissance ce que nous considérons comme des dysfonctionnements graves dans la gestion des congés sur certains sites.

Ainsi, nous venons d'apprendre que certains salariés, notamment de la filière péage, se sont vus signifier qu'ils ne devaient pas poser leurs reliquats de congés 2008, car ils seraient refusés, et qu'il convenait plutôt de les épargner sur le compte épargne temps.

Pour la CFDT, ces propos sont inacceptables, et ce pour plusieurs raisons :

1. Jusqu'à preuve du contraire, les salariés sont seuls décideurs de leur intention de poser tous leurs congés, ou d'en épargner une partie sur leur CET à concurrence des dispositions conventionnelles ;
2. Laisser croire aux salariés qu'ils n'ont pas le choix que de placer sur leur CET certains jours de congés, ou d'APA, ou de récupérations de fériés pour ne citer que ces quelques exemples est mensonger ;
3. Cette situation gérée à l'emporte pièce n'est qu'une fuite en avant, qui peut avoir plusieurs raisons potentielles :
 - Masquer le cruel problème du manque d'effectifs sur certains sites. Si c'est le cas, la CFDT vous demande d'intervenir dès à présent sur ce sujet ;
 - Refuser de régler une situation problématique en la repoussant sans cesse sur les années suivantes, en utilisant comme alibi le CET, ce qui donne toutes les chances d'en faire une situation explosive qui sera d'autant plus difficile à gérer.

Dans ces conditions nous ne pouvons accepter que cette situation ne soit pas réglée rapidement. Que ce soit pour des problèmes de sous effectifs ou autres raisons, il n'en reste pas moins que les salariés n'ont pas à les subir en se voyant pénaliser sur leurs congés, alors même que nous avons affaire, dans ce cas précis, à des salariés du péage dont on connaît la pénibilité du travail posté. Et ces salariés devraient travailler plus que ce qui est prévu à leur contrat de travail, sans qu'ils l'aient voulu et sans autre forme de procès !

Confédération Française Démocratique du Travail

Syndicat Autoroutes et Ouvrages Routiers – Section Syndicale ASF

Floréal Pinos 340 rue de la cité d'Endrausse 34400 Lunel

04 66 35 82 56 – 06 80 70 82 10

<http://cfdtautoroutes.free.fr> Mel : cfdt.asf@wanadoo.fr

Cette situation doit être réglée durablement. Dans le cas contraire, ce saupoudrage ne servira à rien car il se reproduira à nouveau les années suivantes, c'est une évidence, surtout s'il est lié essentiellement à une baisse des effectifs. Et le CET ne doit pas être utilisé comme un mode de gestion des effectifs !

Déjà, cette année, des salariés se sont vus refuser la pose des reliquats avant le 30 mai 2008, et toujours pour les mêmes raisons inavouées.

La CFDT a d'ores et déjà demandé aux salariés concernés de formaliser leur pose de reliquats avant le 30 mai 2009, à charge pour les responsables de leur répondre de manière tout aussi formelle.

Sur un autre plan, la CFDT espère vraiment que cette situation n'est pas l'arbre qui cache la forêt et ne fait pas suite à une volonté délibérée sur certains sites d'inciter par tous moyens les salariés à recourir de manière détournée au CET pour couvrir un manque d'effectifs. Nous nous posons cette question également pour les RTT de l'encadrement, au vu de certaines remontées que nous avons depuis quelque temps.

Nous attendons de la part de la direction d'ASF des réponses claires à nos interrogations. Et dans l'attente, nous sommes à votre entière disposition pour en débattre si vous l'estimez utile.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT

Floréal PINOS



Délégué Syndical central